

## VILLE DE SHANNON AVIS PUBLIC PROJET DE RÈGLEMENT Numéro 699-22

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière adjointe par intérim de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le **9 janvier 2023**, a adopté le projet de règlement suivant (qui est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville <a href="https://www.shannon.ca">www.shannon.ca</a>):

# RÈGLEMENT NUMÉRO 699-22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (600-18) DE MANIÈRE À AJOUTER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)

### Ce règlement modifie les articles suivants :

- L'article 6.1 « Découpage du territoire en aires d'affectation » est modifié pour que l'affectation « Agricole » soit retirée de la liste des affectations.
- L'article 6.1 « Découpage du territoire en aires d'affectation » est modifié pour que l'affectation « Récréative habitation champêtre » soit ajoutée à la liste des affectations.
- L'article 6.2.1 « Description des affectations » est modifié afin de retirer l'affectation « Agricole » et de sa description.
- L'article 6.2.1 « Description des affectations » est modifié afin d'ajouter l'affectation « Récréative habitation champêtre » ainsi que le texte décrivant de type d'affectation.
- L'article 6.2.3 « Grille de compatibilité des usages » est modifié afin de retirer de la grille, l'aire d'affectation « A-1 ».
- L'article 6.2.3 « Grille de compatibilité des usages » est modifié afin d'ajouter dans la grille, l'aire d'affectation « REC-HC » ainsi que de préciser tous les usages compatibles, incompatibles et avec une compatibilité conditionnelle dans cette nouvelle aire d'affectation.
- La carte 9 « Les affectations du sol » est modifiée pour y créer la nouvelle aire d'affectation « REC-HC ». Cette aire d'affectation remplace une partie de l'aire d'affectation « REC-3 ».
- Le chapitre 8 « Programme particulier d'urbanisme Secteur Récréatif-Champêtre » est ajouté au plan d'urbanisme. Ce chapitre présente le programme particulier d'urbanisme établi pour le Secteur Récréatif-Champêtre.

### **CONSULTATION PUBLIQUE**

La Ville tiendra une consultation publique sur les dispositions de ce projet de règlement. Cette consultation aura lieu **le mercredi 25 janvier 2023 à 19 h, <u>à l'Hôtel de Ville</u> située au 50, rue Saint-Patrick à Shannon. Au cours de cette consultation, les responsables expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.0** 

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à <u>www.shannon.ca</u> ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 10<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2023

Greffière adjointe par intérim,

Mélanie Poirier